

# EXPRIMER SON POINT DE VUE

**J'ai publié plusieurs fois** mon analyse sur des éléments du projet de loi relatif à la bioéthique afin d'alerter sur de graves dérives qu'il entraînerait s'il devenait une loi. Tel qu'il est actuellement rédigé, il pose de graves questions : il transgresse le respect dû à la dignité humaine et il instaure de l'injustice, notamment à propos des enfants ; il se présente comme une régression car l'enfant n'y est plus considéré comme un sujet de droit mais comme assujéti aux désirs individuels qui s'expriment dans le « projet parental » et qui sont admis comme des « droits ». Il instaure une « rupture anthropologique majeure » en quittant la référence à la notion de dignité humaine pour fonder la filiation sur le contrat et la volonté. Il consacre ainsi la loi du plus fort alors que le droit a vocation à protéger le plus faible. Il manifeste un déni de démocratie en ne tenant pas compte de la consultation publique faite au moyen des États généraux de la bioéthique.

\* \* \*

**S'exprimer est légitime**, car ce projet de loi suscite des inquiétudes chez bon nombre de nos concitoyens qui prennent au sérieux notre législation sur la bioéthique. Il est normal qu'ils manifestent leurs interrogations et leurs désapprobations. Après avoir approfondi leur connaissance de ce projet de loi relatif à la bioéthique, les catholiques ont le devoir de discerner ce qui est conforme au respect authentique de l'être humain. Ils ont aussi le droit de prendre position en manifestant clairement leur point de vue, pourvu que cela se fasse de façon respectueuse de l'opinion d'autrui et que cela suscite le dialogue afin que soit reprise la recherche d'un projet de loi plus juste et davantage protecteur du plus faible. Ils sont divers, les moyens de collaborer à ce que la bioéthique corresponde au bien commun pour tous. Que chacun choisisse donc en conscience le moyen qui lui paraît le plus adapté, sans oublier la prière.

\* \* \*

**Penser autrement** la nouvelle loi de bioéthique est vraiment possible en faisant droit aux avancées scientifiques grâce auxquelles de nouvelles thérapies peuvent contribuer au bien de nos contemporains. Il est urgent d'inscrire ce projet de loi dans le monde d'après que la pandémie du Covid-19 a révélé nécessaire. Il est essentiel au progrès d'unifier la requête écologique en y intégrant l'écologie humaine : le respect du vivant et de sa biodiversité inclut nécessairement le respect du vivant humain sous peine de mettre en pratique une écologie partielle qui n'arrêtera pas la fragilisation grandissante de nos sociétés. Sans une écologie intégrale, il n'y aura pas de vrai progrès. L'écologie nous appelle tous à réfléchir à l'usage des techniques de telle sorte que celles-ci soient toujours mises au service de la dignité des êtres humains et de leurs justes relations entre eux et avec la planète.

Rennes, le 7 octobre 2020

+ Mgr Pierre d'Ornellas  
*Archevêque de Rennes*